



Compte-rendu citoyen¹ de l'assemblée publique du conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu

tenue le 5 septembre 2017

1. Après les adoptions routinières (ordre du jour, procès-verbal d'août), les conseillers adoptent le compte des dépenses du mois d'août pour un total de 190 825 \$ (dont 52 000\$ en salaires et charges sociales, 1438 \$ en frais d'ingénierie, 11 400 \$ pour la sécurité publique et le Service des incendies, 552 \$ pour le transport et le réseau routier, 31 519 \$ pour la vidange des fosses septiques, 20 306 \$ pour l'exploitation de l'usine de traitement des eaux usées, 875 \$ pour l'entretien et l'essence des camions municipaux, 6260 \$ pour le méchoui de la Fête nationale, montant probablement autofinancé par les entrées et les ventes de boissons, 805 \$ pour la promotion et le tourisme, ainsi que 9201 \$ pour les loisirs et la culture).
2. Les élus font rapport des activités de leur champ de responsabilité :
 - i. Promotion – tourisme (CCI/Tourisme), (Mme Annie Houle) :
 - a. Annonce de la visite de la Ferme Beaudry le 17 septembre,
 - b. 20 septembre, 18h30, remise des prix d'embellissement à l'auberge Handfield,
 - c. 1^{er} octobre, fête au Verger Saint-Marc avec musique,
 - d. Malheureusement, l'atelier Nostalgie d'autrefois est fermé
 - ii. Loisirs (CCL), (Mme Ève-Marie Grenon) :
 - a. Les citoyens ont la possibilité de s'inscrire aux différentes activités via le nouveau système « Voilà » accessible par le site internet de la municipalité (smsr.quebec).
 - b. Comme l'an passé, la fête d'Halloween sera célébrée sur les terrains de la Cabane à sucre Blanchard.
 - c. Le plan d'aménagement du parc est prêt et présentement à l'étude par les responsables du service des loisirs.
 - iii. Transports (M. Yvon Forget) :
 - a. En 2018, l'asphaltage de la route 223 entre la rue de l'Anse et l'auberge Handfield sera refait.

- b. Cet automne, deux ponceaux devront être refaits par le Ministère des transports, ce qui occasionnera des déviations de courte durée.
 - c. Aucune réponse encore à la demande de traverse piétonnière devant le dépanneur.
 - iv. Environnement (CCE) (M. Daniel Bouchard) :
 - a. En réponse à la résolution municipale de demande de dérogation au Règlement provincial sur les distances séparatrices entre les sources d'eau et les travaux de fracturation éventuels, le Ministère de l'environnement a exigé à l'appui de la requête des études coûteuses qu'il aurait dû faire lui-même. La municipalité a transféré le dossier au comité intermunicipal de pilotage.
 - b. Les bacs de collecte des matières compostables seront distribués aux résidences dès le 11 septembre. La mise en œuvre de la cueillette se fera graduellement durant les premiers mois de 2018. Cette cueillette diminuera éventuellement le nombre de cueillettes d'ordures ménagères. Une assemblée d'information aux citoyens aura lieu le 15 novembre.
- 3. Les membres du conseil adoptent en bloc les rapports des comités municipaux de loisirs, d'urbanisme et d'environnement. Ces rapports sont disponibles sur le site internet de la municipalité (smsr.quebec).
- 4. Les conseillers autorisent les projets suivants (sur recommandation du CCU) :
 - a. Ferme Agri Vallée : une construction résidentielle sur un terrain de la rue de l'Anse,
 - b. M. Alain Lavallée : construction d'une résidence familiale sur la rue de l'Anse,
 - c. M. Daniel Cyr : agrandissement d'une résidence sur la rue Bellevue.
- 5. M. Samuel Routhier, Directeur des loisirs, participera à la conférence annuelle du Loisir municipal du 4 au 6 octobre.
- 6. Les conseillers procèdent au renouvellement de l'entente intermunicipale (Saint-Denis, Saint-Charles, Saint-Antoine, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Marc-sur-Richelieu) pour l'embauche d'un préventionniste en ce qui concerne la sécurité.
- 7. Une demande sera adressée au Ministère des Transports du Québec pour corriger une déformation de la Montée Verchères entre les rangs des 30 et des 60. Cette déformation, signalée par des citoyens lors de l'assemblée du mois d'août, pourrait causer des accidents.
- 8. La municipalité accepte avec regret la démission de deux pompiers (M. Jérémie Savoie, 6 ans de service et M. Gilbert Chaperon, 30 ans de services). Aux deux elle adresse ses remerciements mais tient à souligner spécialement les 30 années de dévouement de Gilbert Chaperon.

9. La directrice générale dépose les rapports financiers mensuels au 31 août.
10. Les conseillers demandent une subvention pour embaucher quelqu'un pour la préparation du dossier afin de devenir une Municipalité Amie des Aînés (MADA) et renouvellent l'entente pour le transport adapté sur notre territoire.
11. Période de questions des citoyens :
 - a. Un citoyen revient sur la demande faite au Maire lors d'assemblées précédentes de définir ce que signifie l'expression « Gestion démocratique du journal Le Saint-Marc...Quoi ? » Le maire n'a pas de réponse.
 - b. Ce citoyen demande au Maire ce qui advient de toutes les questions, remarques et commentaires émis par les contribuables présents aux assemblées du conseil municipal. Le maire répond que les sujets qui n'ont pas de réponse immédiate et les suggestions ou commentaires sont étudiés ultérieurement par les conseillers en comités pléniers.
 - c. Ce citoyen demande s'il serait possible de demander l'installation de bouées de chaque côté de la rivière afin de centraliser la navigation et ainsi de diminuer l'impact des vagues sur les rives, comme cela se fait à Beloeil et Mont-Saint-Hilaire. Le conseiller responsable du transport, membre d'un comité institué par le député fédéral Barsalou-Duval, communiquera cette suggestion lors de la prochaine rencontre du dit comité.
 - d. Un autre citoyen demande combien ont coûté à la municipalité les études d'ingénieurs pour le projet de mini-usines de traitement des eaux usées dans les secteurs de l'Anse et du camping. Le coût des études s'est élevé à 180 000 \$ complètement payé par la municipalité. Le citoyen suggère de répartir cette somme entre les contribuables concernés par le projet afin de respecter tous les autres qui ont dû défrayer eux-mêmes les coûts de leurs installations septiques. Ce coût, pour le moment absorbé par la municipalité, sera vraisemblablement compensé en grande partie par les subventions gouvernementales et le résidu sera réparti entre les usagers au moment de la construction du réseau.
12. L'assemblée se termine vers 21h.

Rappels de nouvelles de l'Association des Saint-Marcois.

- L'Association des Saint-Marcois sera appelée, à l'automne, à désigner un ou deux représentants de la communauté au sein du **Conseil d'établissement de l'école des Trois-Temps**. Composé d'un nombre égal de parents et d'enseignants, de la responsable du service de garde de l'école, de la direction de l'école, ce conseil peut compter parmi ses membres jusqu'à deux représentants de la communauté qui n'ont de préférence pas de lien direct avec l'école. Ces représentants peuvent intervenir lors des assemblées (5 ou 6 annuellement) mais n'y ont pas droit de vote. Toute personne intéressée à l'éducation de nos jeunes peut donner son nom en écrivant à "associtsmr@gmail.com" d'ici le mois de septembre.

- **Le 18 ou le 19 octobre, votre association organisera une rencontre pour permettre aux divers candidats aux élections municipales de novembre de faire valoir leur objectifs et points de vue. Soyez à l'affût du choix de la date qui vous sera communiquée sous peu.**
- **S'il vous plaît, expédiez ce compte-rendu à vos contacts saint-marcois et surtout encouragez-les à s'inscrire expressément à l'association (associtsmr@gmail.com) afin d'augmenter le nombre de membres explicites et ainsi de lui conférer un poids significatif. À ce jour, l'association compte une cinquantaine de membres inscrits. Il s'en ajoute régulièrement. Merci.**

Votre association est présentement administrée par Marc Bouisset, Chantale Gamache, Diane Larivière, Lucie Marchessault, Michel Pichet et Lucie Sauvé.

i Comme ce compte-rendu est rédigé à l'aide de notes prises par un citoyen durant l'assemblée, il est possible qu'il comporte des imprécisions. En cas de doute sur l'exactitude d'un point, on peut vérifier auprès de la direction générale de la municipalité (direction@smsr.quebec).



Compte-rendu citoyen¹ de l'assemblée publique du conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu

tenue le 5 septembre 2017

1. Après les adoptions routinières (ordre du jour, procès-verbal d'août), les conseillers adoptent le compte des dépenses du mois d'août pour un total de 190 825 \$ (dont 52 000\$ en salaires et charges sociales, 1438 \$ en frais d'ingénierie, 11 400 \$ pour la sécurité publique et le Service des incendies, 552 \$ pour le transport et le réseau routier, 31 519 \$ pour la vidange des fosses septiques, 20 306 \$ pour l'exploitation de l'usine de traitement des eaux usées, 875 \$ pour l'entretien et l'essence des camions municipaux, 6260 \$ pour le méchoui de la Fête nationale, montant probablement autofinancé par les entrées et les ventes de boissons, 805 \$ pour la promotion et le tourisme, ainsi que 9201 \$ pour les loisirs et la culture).
2. Les élus font rapport des activités de leur champ de responsabilité :
 - i. Promotion – tourisme (CCI/Tourisme), (Mme Annie Houle) :
 - a. Annonce de la visite de la Ferme Beaudry le 17 septembre,
 - b. 20 septembre, 18h30, remise des prix d'embellissement à l'auberge Handfield,
 - c. 1^{er} octobre, fête au Verger Saint-Marc avec musique,
 - d. Malheureusement, l'atelier Nostalgie d'autrefois est fermé
 - ii. Loisirs (CCL), (Mme Ève-Marie Grenon) :
 - a. Les citoyens ont la possibilité de s'inscrire aux différentes activités via le nouveau système « Voilà » accessible par le site internet de la municipalité (smsr.quebec).
 - b. Comme l'an passé, la fête d'Halloween sera célébrée sur les terrains de la Cabane à sucre Blanchard.
 - c. Le plan d'aménagement du parc est prêt et présentement à l'étude par les responsables du service des loisirs.
 - iii. Transports (M. Yvon Forget) :
 - a. En 2018, l'asphaltage de la route 223 entre la rue de l'Anse et l'auberge Handfield sera refait.

- b. Cet automne, deux ponceaux devront être refaits par le Ministère des transports, ce qui occasionnera des déviations de courte durée.
 - c. Aucune réponse encore à la demande de traverse piétonnière devant le dépanneur.
 - iv. Environnement (CCE) (M. Daniel Bouchard) :
 - a. En réponse à la résolution municipale de demande de dérogation au Règlement provincial sur les distances séparatrices entre les sources d'eau et les travaux de fracturation éventuels, le Ministère de l'environnement a exigé à l'appui de la requête des études coûteuses qu'il aurait dû faire lui-même. La municipalité a transféré le dossier au comité intermunicipal de pilotage.
 - b. Les bacs de collecte des matières compostables seront distribués aux résidences dès le 11 septembre. La mise en œuvre de la cueillette se fera graduellement durant les premiers mois de 2018. Cette cueillette diminuera éventuellement le nombre de cueillettes d'ordures ménagères. Une assemblée d'information aux citoyens aura lieu le 15 novembre.
- 3. Les membres du conseil adoptent en bloc les rapports des comités municipaux de loisirs, d'urbanisme et d'environnement. Ces rapports sont disponibles sur le site internet de la municipalité (smsr.quebec).
- 4. Les conseillers autorisent les projets suivants (sur recommandation du CCU) :
 - a. Ferme Agri Vallée : une construction résidentielle sur un terrain de la rue de l'Anse,
 - b. M. Alain Lavallée : construction d'une résidence familiale sur la rue de l'Anse,
 - c. M. Daniel Cyr : agrandissement d'une résidence sur la rue Bellevue.
- 5. M. Samuel Routhier, Directeur des loisirs, participera à la conférence annuelle du Loisir municipal du 4 au 6 octobre.
- 6. Les conseillers procèdent au renouvellement de l'entente intermunicipale (Saint-Denis, Saint-Charles, Saint-Antoine, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Marc-sur-Richelieu) pour l'embauche d'un préventionniste en ce qui concerne la sécurité.
- 7. Une demande sera adressée au Ministère des Transports du Québec pour corriger une déformation de la Montée Verchères entre les rangs des 30 et des 60. Cette déformation, signalée par des citoyens lors de l'assemblée du mois d'août, pourrait causer des accidents.
- 8. La municipalité accepte avec regret la démission de deux pompiers (M. Jérémie Savoie, 6 ans de service et M. Gilbert Chaperon, 30 ans de services). Aux deux elle adresse ses remerciements mais tient à souligner spécialement les 30 années de dévouement de Gilbert Chaperon.

9. La directrice générale dépose les rapports financiers mensuels au 31 août.
10. Les conseillers demandent une subvention pour embaucher quelqu'un pour la préparation du dossier afin de devenir une Municipalité Amie des Aînés (MADA) et renouvellent l'entente pour le transport adapté sur notre territoire.
11. Période de questions des citoyens :
 - a. Un citoyen revient sur la demande faite au Maire lors d'assemblées précédentes de définir ce que signifie l'expression « Gestion démocratique du journal Le Saint-Marc...Quoi ? » Le maire n'a pas de réponse.
 - b. Ce citoyen demande au Maire ce qui advient de toutes les questions, remarques et commentaires émis par les contribuables présents aux assemblées du conseil municipal. Le maire répond que les sujets qui n'ont pas de réponse immédiate et les suggestions ou commentaires sont étudiés ultérieurement par les conseillers en comités pléniers.
 - c. Ce citoyen demande s'il serait possible de demander l'installation de bouées de chaque côté de la rivière afin de centraliser la navigation et ainsi de diminuer l'impact des vagues sur les rives, comme cela se fait à Beloeil et Mont-Saint-Hilaire. Le conseiller responsable du transport, membre d'un comité institué par le député fédéral Barsalou-Duval, communiquera cette suggestion lors de la prochaine rencontre du dit comité.
 - d. Un autre citoyen demande combien ont coûté à la municipalité les études d'ingénieurs pour le projet de mini-usines de traitement des eaux usées dans les secteurs de l'Anse et du camping. Le coût des études s'est élevé à 180 000 \$ complètement payé par la municipalité. Le citoyen suggère de répartir cette somme entre les contribuables concernés par le projet afin de respecter tous les autres qui ont dû défrayer eux-mêmes les coûts de leurs installations septiques. Ce coût, pour le moment absorbé par la municipalité, sera vraisemblablement compensé en grande partie par les subventions gouvernementales et le résidu sera réparti entre les usagers au moment de la construction du réseau.
12. L'assemblée se termine vers 21h.

Rappels de nouvelles de l'Association des Saint-Marcois.

- L'Association des Saint-Marcois sera appelée, à l'automne, à désigner un ou deux représentants de la communauté au sein du **Conseil d'établissement de l'école des Trois-Temps**. Composé d'un nombre égal de parents et d'enseignants, de la responsable du service de garde de l'école, de la direction de l'école, ce conseil peut compter parmi ses membres jusqu'à deux représentants de la communauté qui n'ont de préférence pas de lien direct avec l'école. Ces représentants peuvent intervenir lors des assemblées (5 ou 6 annuellement) mais n'y ont pas droit de vote. Toute personne intéressée à l'éducation de nos jeunes peut donner son nom en écrivant à "associtsmr@gmail.com" d'ici le mois de septembre.

- **Le 18 ou le 19 octobre, votre association organisera une rencontre pour permettre aux divers candidats aux élections municipales de novembre de faire valoir leur objectifs et points de vue. Soyez à l'affût du choix de la date qui vous sera communiquée sous peu.**
- **S'il vous plaît, expédiez ce compte-rendu à vos contacts saint-marcois et surtout encouragez-les à s'inscrire expressément à l'association (associtsmr@gmail.com) afin d'augmenter le nombre de membres explicites et ainsi de lui conférer un poids significatif. À ce jour, l'association compte une cinquantaine de membres inscrits. Il s'en ajoute régulièrement. Merci.**

Votre association est présentement administrée par Marc Bouisset, Chantale Gamache, Diane Larivière, Lucie Marchessault, Michel Pichet et Lucie Sauv .

i Comme ce compte-rendu est rédigé à l'aide de notes prises par un citoyen durant l'assemblée, il est possible qu'il comporte des imprécisions. En cas de doute sur l'exactitude d'un point, on peut vérifier auprès de la direction générale de la municipalité (direction@smsr.quebec).



Compte-rendu citoyen¹ de l'assemblée publique du conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu

tenue le 5 septembre 2017

1. Après les adoptions routinières (ordre du jour, procès-verbal d'août), les conseillers adoptent le compte des dépenses du mois d'août pour un total de 190 825 \$ (dont 52 000\$ en salaires et charges sociales, 1438 \$ en frais d'ingénierie, 11 400 \$ pour la sécurité publique et le Service des incendies, 552 \$ pour le transport et le réseau routier, 31 519 \$ pour la vidange des fosses septiques, 20 306 \$ pour l'exploitation de l'usine de traitement des eaux usées, 875 \$ pour l'entretien et l'essence des camions municipaux, 6260 \$ pour le méchoui de la Fête nationale, montant probablement autofinancé par les entrées et les ventes de boissons, 805 \$ pour la promotion et le tourisme, ainsi que 9201 \$ pour les loisirs et la culture).
2. Les élus font rapport des activités de leur champ de responsabilité :
 - i. Promotion – tourisme (CCI/Tourisme), (Mme Annie Houle) :
 - a. Annonce de la visite de la Ferme Beaudry le 17 septembre,
 - b. 20 septembre, 18h30, remise des prix d'embellissement à l'auberge Handfield,
 - c. 1^{er} octobre, fête au Verger Saint-Marc avec musique,
 - d. Malheureusement, l'atelier Nostalgie d'autrefois est fermé
 - ii. Loisirs (CCL), (Mme Ève-Marie Grenon) :
 - a. Les citoyens ont la possibilité de s'inscrire aux différentes activités via le nouveau système « Voilà » accessible par le site internet de la municipalité (smsr.quebec).
 - b. Comme l'an passé, la fête d'Halloween sera célébrée sur les terrains de la Cabane à sucre Blanchard.
 - c. Le plan d'aménagement du parc est prêt et présentement à l'étude par les responsables du service des loisirs.
 - iii. Transports (M. Yvon Forget) :
 - a. En 2018, l'asphaltage de la route 223 entre la rue de l'Anse et l'auberge Handfield sera refait.

- b. Cet automne, deux ponceaux devront être refaits par le Ministère des transports, ce qui occasionnera des déviations de courte durée.
 - c. Aucune réponse encore à la demande de traverse piétonnière devant le dépanneur.
 - iv. Environnement (CCE) (M. Daniel Bouchard) :
 - a. En réponse à la résolution municipale de demande de dérogation au Règlement provincial sur les distances séparatrices entre les sources d'eau et les travaux de fracturation éventuels, le Ministère de l'environnement a exigé à l'appui de la requête des études coûteuses qu'il aurait dû faire lui-même. La municipalité a transféré le dossier au comité intermunicipal de pilotage.
 - b. Les bacs de collecte des matières compostables seront distribués aux résidences dès le 11 septembre. La mise en œuvre de la cueillette se fera graduellement durant les premiers mois de 2018. Cette cueillette diminuera éventuellement le nombre de cueillettes d'ordures ménagères. Une assemblée d'information aux citoyens aura lieu le 15 novembre.
- 3. Les membres du conseil adoptent en bloc les rapports des comités municipaux de loisirs, d'urbanisme et d'environnement. Ces rapports sont disponibles sur le site internet de la municipalité (smsr.quebec).
- 4. Les conseillers autorisent les projets suivants (sur recommandation du CCU) :
 - a. Ferme Agri Vallée : une construction résidentielle sur un terrain de la rue de l'Anse,
 - b. M. Alain Lavallée : construction d'une résidence familiale sur la rue de l'Anse,
 - c. M. Daniel Cyr : agrandissement d'une résidence sur la rue Bellevue.
- 5. M. Samuel Routhier, Directeur des loisirs, participera à la conférence annuelle du Loisir municipal du 4 au 6 octobre.
- 6. Les conseillers procèdent au renouvellement de l'entente intermunicipale (Saint-Denis, Saint-Charles, Saint-Antoine, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Marc-sur-Richelieu) pour l'embauche d'un préventionniste en ce qui concerne la sécurité.
- 7. Une demande sera adressée au Ministère des Transports du Québec pour corriger une déformation de la Montée Verchères entre les rangs des 30 et des 60. Cette déformation, signalée par des citoyens lors de l'assemblée du mois d'août, pourrait causer des accidents.
- 8. La municipalité accepte avec regret la démission de deux pompiers (M. Jérémie Savoie, 6 ans de service et M. Gilbert Chaperon, 30 ans de services). Aux deux elle adresse ses remerciements mais tient à souligner spécialement les 30 années de dévouement de Gilbert Chaperon.

9. La directrice générale dépose les rapports financiers mensuels au 31 août.
10. Les conseillers demandent une subvention pour embaucher quelqu'un pour la préparation du dossier afin de devenir une Municipalité Amie des Aînés (MADA) et renouvellent l'entente pour le transport adapté sur notre territoire.
11. Période de questions des citoyens :
 - a. Un citoyen revient sur la demande faite au Maire lors d'assemblées précédentes de définir ce que signifie l'expression « Gestion démocratique du journal Le Saint-Marc...Quoi ? » Le maire n'a pas de réponse.
 - b. Ce citoyen demande au Maire ce qui advient de toutes les questions, remarques et commentaires émis par les contribuables présents aux assemblées du conseil municipal. Le maire répond que les sujets qui n'ont pas de réponse immédiate et les suggestions ou commentaires sont étudiés ultérieurement par les conseillers en comités pléniers.
 - c. Ce citoyen demande s'il serait possible de demander l'installation de bouées de chaque côté de la rivière afin de centraliser la navigation et ainsi de diminuer l'impact des vagues sur les rives, comme cela se fait à Beloeil et Mont-Saint-Hilaire. Le conseiller responsable du transport, membre d'un comité institué par le député fédéral Barsalou-Duval, communiquera cette suggestion lors de la prochaine rencontre du dit comité.
 - d. Un autre citoyen demande combien ont coûté à la municipalité les études d'ingénieurs pour le projet de mini-usines de traitement des eaux usées dans les secteurs de l'Anse et du camping. Le coût des études s'est élevé à 180 000 \$ complètement payé par la municipalité. Le citoyen suggère de répartir cette somme entre les contribuables concernés par le projet afin de respecter tous les autres qui ont dû défrayer eux-mêmes les coûts de leurs installations septiques. Ce coût, pour le moment absorbé par la municipalité, sera vraisemblablement compensé en grande partie par les subventions gouvernementales et le résidu sera réparti entre les usagers au moment de la construction du réseau.
12. L'assemblée se termine vers 21h.

Rappels de nouvelles de l'Association des Saint-Marcois.

- L'Association des Saint-Marcois sera appelée, à l'automne, à désigner un ou deux représentants de la communauté au sein du **Conseil d'établissement de l'école des Trois-Temps**. Composé d'un nombre égal de parents et d'enseignants, de la responsable du service de garde de l'école, de la direction de l'école, ce conseil peut compter parmi ses membres jusqu'à deux représentants de la communauté qui n'ont de préférence pas de lien direct avec l'école. Ces représentants peuvent intervenir lors des assemblées (5 ou 6 annuellement) mais n'y ont pas droit de vote. Toute personne intéressée à l'éducation de nos jeunes peut donner son nom en écrivant à "associtsmr@gmail.com" d'ici le mois de septembre.

- **Le 18 ou le 19 octobre, votre association organisera une rencontre pour permettre aux divers candidats aux élections municipales de novembre de faire valoir leur objectifs et points de vue. Soyez à l'affût du choix de la date qui vous sera communiquée sous peu.**
- **S'il vous plaît, expédiez ce compte-rendu à vos contacts saint-marcois et surtout encouragez-les à s'inscrire expressément à l'association (associtsmr@gmail.com) afin d'augmenter le nombre de membres explicites et ainsi de lui conférer un poids significatif. À ce jour, l'association compte une cinquantaine de membres inscrits. Il s'en ajoute régulièrement. Merci.**

Votre association est présentement administrée par Marc Bouisset, Chantale Gamache, Diane Larivière, Lucie Marchessault, Michel Pichet et Lucie Sauv .

i Comme ce compte-rendu est rédigé à l'aide de notes prises par un citoyen durant l'assemblée, il est possible qu'il comporte des imprécisions. En cas de doute sur l'exactitude d'un point, on peut vérifier auprès de la direction générale de la municipalité (direction@smsr.quebec).



Compte-rendu citoyenⁱ de l'assemblée publique du conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu

tenue le 5 septembre 2017

1. Après les adoptions routinières (ordre du jour, procès-verbal d'août), les conseillers adoptent le compte des dépenses du mois d'août pour un total de 190 825 \$ (dont 52 000\$ en salaires et charges sociales, 1438 \$ en frais d'ingénierie, 11 400 \$ pour la sécurité publique et le Service des incendies, 552 \$ pour le transport et le réseau routier, 31 519 \$ pour la vidange des fosses septiques, 20 306 \$ pour l'exploitation de l'usine de traitement des eaux usées, 875 \$ pour l'entretien et l'essence des camions municipaux, 6260 \$ pour le méchoui de la Fête nationale, montant probablement autofinancé par les entrées et les ventes de boissons, 805 \$ pour la promotion et le tourisme, ainsi que 9201 \$ pour les loisirs et la culture).
2. Les élus font rapport des activités de leur champ de responsabilité :
 - i. Promotion – tourisme (CCI/Tourisme), (Mme Annie Houle) :
 - a. Annonce de la visite de la Ferme Beaudry le 17 septembre,
 - b. 20 septembre, 18h30, remise des prix d'embellissement à l'auberge Handfield,
 - c. 1^{er} octobre, fête au Verger Saint-Marc avec musique,
 - d. Malheureusement, l'atelier Nostalgie d'autrefois est fermé
 - ii. Loisirs (CCL), (Mme Ève-Marie Grenon) :
 - a. Les citoyens ont la possibilité de s'inscrire aux différentes activités via le nouveau système « Voilà » accessible par le site internet de la municipalité (smsr.quebec).
 - b. Comme l'an passé, la fête d'Halloween sera célébrée sur les terrains de la Cabane à sucre Blanchard.
 - c. Le plan d'aménagement du parc est prêt et présentement à l'étude par les responsables du service des loisirs.
 - iii. Transports (M. Yvon Forget) :
 - a. En 2018, l'asphaltage de la route 223 entre la rue de l'Anse et l'auberge Handfield sera refait.

- b. Cet automne, deux ponceaux devront être refaits par le Ministère des transports, ce qui occasionnera des déviations de courte durée.
 - c. Aucune réponse encore à la demande de traverse piétonnière devant le dépanneur.
 - iv. Environnement (CCE) (M. Daniel Bouchard) :
 - a. En réponse à la résolution municipale de demande de dérogation au Règlement provincial sur les distances séparatrices entre les sources d'eau et les travaux de fracturation éventuels, le Ministère de l'environnement a exigé à l'appui de la requête des études coûteuses qu'il aurait dû faire lui-même. La municipalité a transféré le dossier au comité intermunicipal de pilotage.
 - b. Les bacs de collecte des matières compostables seront distribués aux résidences dès le 11 septembre. La mise en œuvre de la cueillette se fera graduellement durant les premiers mois de 2018. Cette cueillette diminuera éventuellement le nombre de cueillettes d'ordures ménagères. Une assemblée d'information aux citoyens aura lieu le 15 novembre.
- 3. Les membres du conseil adoptent en bloc les rapports des comités municipaux de loisirs, d'urbanisme et d'environnement. Ces rapports sont disponibles sur le site internet de la municipalité (smsr.quebec).
- 4. Les conseillers autorisent les projets suivants (sur recommandation du CCU) :
 - a. Ferme Agri Vallée : une construction résidentielle sur un terrain de la rue de l'Anse,
 - b. M. Alain Lavallée : construction d'une résidence familiale sur la rue de l'Anse,
 - c. M. Daniel Cyr : agrandissement d'une résidence sur la rue Bellevue.
- 5. M. Samuel Routhier, Directeur des loisirs, participera à la conférence annuelle du Loisir municipal du 4 au 6 octobre.
- 6. Les conseillers procèdent au renouvellement de l'entente intermunicipale (Saint-Denis, Saint-Charles, Saint-Antoine, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Marc-sur-Richelieu) pour l'embauche d'un préventionniste en ce qui concerne la sécurité.
- 7. Une demande sera adressée au Ministère des Transports du Québec pour corriger une déformation de la Montée Verchères entre les rangs des 30 et des 60. Cette déformation, signalée par des citoyens lors de l'assemblée du mois d'août, pourrait causer des accidents.
- 8. La municipalité accepte avec regret la démission de deux pompiers (M. Jérémie Savoie, 6 ans de service et M. Gilbert Chaperon, 30 ans de services). Aux deux elle adresse ses remerciements mais tient à souligner spécialement les 30 années de dévouement de Gilbert Chaperon.

9. La directrice générale dépose les rapports financiers mensuels au 31 août.
10. Les conseillers demandent une subvention pour embaucher quelqu'un pour la préparation du dossier afin de devenir une Municipalité Amie des Aînés (MADA) et renouvellent l'entente pour le transport adapté sur notre territoire.
11. Période de questions des citoyens :
 - a. Un citoyen revient sur la demande faite au Maire lors d'assemblées précédentes de définir ce que signifie l'expression « Gestion démocratique du journal Le Saint-Marc...Quoi ? » Le maire n'a pas de réponse.
 - b. Ce citoyen demande au Maire ce qui advient de toutes les questions, remarques et commentaires émis par les contribuables présents aux assemblées du conseil municipal. Le maire répond que les sujets qui n'ont pas de réponse immédiate et les suggestions ou commentaires sont étudiés ultérieurement par les conseillers en comités pléniers.
 - c. Ce citoyen demande s'il serait possible de demander l'installation de bouées de chaque côté de la rivière afin de centraliser la navigation et ainsi de diminuer l'impact des vagues sur les rives, comme cela se fait à Beloeil et Mont-Saint-Hilaire. Le conseiller responsable du transport, membre d'un comité institué par le député fédéral Barsalou-Duval, communiquera cette suggestion lors de la prochaine rencontre du dit comité.
 - d. Un autre citoyen demande combien ont coûté à la municipalité les études d'ingénieurs pour le projet de mini-usines de traitement des eaux usées dans les secteurs de l'Anse et du camping. Le coût des études s'est élevé à 180 000 \$ complètement payé par la municipalité. Le citoyen suggère de répartir cette somme entre les contribuables concernés par le projet afin de respecter tous les autres qui ont dû défrayer eux-mêmes les coûts de leurs installations septiques. Ce coût, pour le moment absorbé par la municipalité, sera vraisemblablement compensé en grande partie par les subventions gouvernementales et le résidu sera réparti entre les usagers au moment de la construction du réseau.
12. L'assemblée se termine vers 21h.

Rappels de nouvelles de l'Association des Saint-Marcois.

- **L'Association des Saint-Marcois** sera appelée, à l'automne, à désigner un ou deux représentants de la communauté au sein du **Conseil d'établissement de l'école des Trois-Temps**. Composé d'un nombre égal de parents et d'enseignants, de la responsable du service de garde de l'école, de la direction de l'école, ce conseil peut compter parmi ses membres jusqu'à deux représentants de la communauté qui n'ont de préférence pas de lien direct avec l'école. Ces représentants peuvent intervenir lors des assemblées (5 ou 6 annuellement) mais n'y ont pas droit de vote. Toute personne intéressée à l'éducation de nos jeunes peut donner son nom en écrivant à "associtsmr@gmail.com" d'ici le mois de septembre.

- **Le 18 ou le 19 octobre, votre association organisera une rencontre pour permettre aux divers candidats aux élections municipales de novembre de faire valoir leur objectifs et points de vue. Soyez à l'affût du choix de la date qui vous sera communiquée sous peu.**
- **S'il vous plaît, expédiez ce compte-rendu à vos contacts saint-marcois et surtout encouragez-les à s'inscrire expressément à l'association (associtsmr@gmail.com) afin d'augmenter le nombre de membres explicites et ainsi de lui conférer un poids significatif. À ce jour, l'association compte une cinquantaine de membres inscrits. Il s'en ajoute régulièrement. Merci.**

Votre association est présentement administrée par Marc Bouisset, Chantale Gamache, Diane Larivière, Lucie Marchessault, Michel Pichet et Lucie Sauv .

i Comme ce compte-rendu est rédigé à l'aide de notes prises par un citoyen durant l'assemblée, il est possible qu'il comporte des imprécisions. En cas de doute sur l'exactitude d'un point, on peut vérifier auprès de la direction générale de la municipalité (direction@smsr.quebec).